



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
8 février 2016
Français
Original : anglais

**Conseil du commerce et du développement
Commission de l'investissement, des entreprises
et du développement
Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement,
l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement
des capacités productives et un développement durable
Quatrième session**

Genève, 16 et 17 mars 2016

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. L'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable.
4. Rapport de la réunion.



II. Annotations

Point 1

Élection du bureau

1. Les experts sont invités à élire un président et un vice-président-rapporteur.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour provisoire de la réunion figure dans la section I ci-dessus. Un programme détaillé sera disponible avant la réunion.

Documentation

TD/B/C.II/MEM.4/10 Ordre du jour provisoire annoté

Point 3

L'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable

3. À sa cinquante-sixième réunion directive, en 2012, le Conseil du commerce et du développement a décidé du thème de la quatrième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable, en ces termes* : « La quatrième session de la Réunion d'experts examinera l'ensemble des conclusions des trois sessions précédentes en vue d'affiner le Cadre de la politique d'investissement pour le développement durable Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable, le Cadre de la politique d'entrepreneuriat Cadre directeur pour l'entrepreneuriat et le Cadre de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation de la CNUCED. ».

4. Cette session aura donc pour objet de faire la synthèse des activités menées en vue de dégager des orientations et clôturera le cycle de travaux entrepris sur cette question. Compte tenu des dates auxquelles elle aura lieu, elle servira aussi à préparer la quatorzième session de la Conférence, en particulier, les débats sur le thème subsidiaire n° 2, « Promouvoir une croissance économique soutenue, équitable et durable grâce au commerce, à l'investissement, au financement et à la technologie dans l'optique de la prospérité pour tous ».

5. L'investissement est essentiel au renforcement des capacités productives et à un développement durable. Une nouvelle génération de politiques de l'investissement, centrées sur la recherche d'une croissance profitable à tous et d'un développement durable, a vu le jour, poussant la CNUCED à actualiser le Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable. Suivant les recommandations des États membres, l'accent est mis sur les enjeux des politiques d'investissement aux niveaux régional et international. Au vu de la nécessité pressante de procéder à une réforme systématique du régime des accords d'investissement internationaux, il convient de dresser un bilan de la situation et de faire en sorte que cette réforme ouvre la voie à un développement durable qui est aujourd'hui l'impératif.

* Voir document TD/B/EX(56)/2/Add.1, p. 5.

6. La science, la technologie et l'innovation (STI) sont déterminantes pour renforcer les capacités productives, accroître la productivité, rendre les entreprises et les industries plus compétitives et rattraper le retard pris sur les autres économies. Il existe donc de multiples liens entre les politiques de STI et le développement durable. De fait, la STI a été intégrée dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (dans lequel sont énoncés les objectifs de développement durable). Dans leurs contributions, les experts des États membres ont souligné la nécessité de mettre en place une coopération technique centrée sur les politiques de STI. L'analyse du cadre théorique sur lequel repose le programme d'examen des politiques de STI de la CNUCED a mis en évidence un certain nombre d'éléments qui devraient permettre de mieux adapter ce cadre théorique aux futures activités d'appui à la STI dans les pays en développement, s'agissant en particulier de surmonter les problèmes posés par la rapidité du progrès technologique.

7. L'entrepreneuriat est tout aussi important à la réalisation des objectifs de développement durable. Toutefois, pour renforcer les capacités productives, développer les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, lever les obstacles à une croissance équitable et durable, améliorer les conditions de vie, en particulier des groupes de population vulnérables tels que les jeunes et les femmes, il faut le promouvoir selon une approche globale, fruit d'efforts concertés. Cette approche globale devrait se caractériser par des stratégies et des politiques à long terme, une répartition adéquate des ressources, des programmes de renforcement des capacités, des mécanismes d'évaluation et de suivi efficaces, une coordination et une coopération à tous les niveaux et un partage des bonnes pratiques et des enseignements acquis. Dans cette optique, la CNUCED a mis au point le Cadre directeur pour l'entrepreneuriat, qui défend une approche intégrée, cohérente et coordonnée devant aider les décideurs à définir, formuler et mettre en œuvre des mesures en faveur de l'entrepreneuriat et qui préconise la promotion des microentreprises et des petites et moyennes entreprises.

8. Les experts seront priés d'approfondir et de compléter les grandes thématiques définies par le secrétariat. Ils sont aussi invités à faire part de leur propre expérience concernant l'application des trois cadres directeurs et à appeler l'attention sur d'autres sujets de préoccupation et sur les questions connexes qui pourraient être examinées.

9. Afin de faciliter les débats, le secrétariat de la CNUCED a établi une note d'information intitulée « L'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des activités productives et un développement durable ». En outre, les experts sont invités à rédiger de brèves communications sur le thème de la réunion, qui seront distribuées aux participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues.

Documentation

TD/B/C.II/MEM.4/11 L'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable

Point 4 Rapport de la réunion

10. Le rapport de la réunion sera soumis à la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement à sa prochaine session.